Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-212201362-20260701-DL2606015-DE

LOUDÉAC

DEPARTEMENT DES
COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-BRIEUC
Canton de LOUDEAC

COMMUNE DE
LOUDEAC

EXTRAIT
DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE – JEUDI 25 JUIN 2026

Convocation

Date : 19/06/2026
Affichée le :19/06/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : **29**
Étaient présents : 27
Pouvoirs : 2
Étaient absents excusés : 2
Était absent non-excusé : 0
Votants : 29

N° DELIBERATION
DL2606015

Le vingt-cinq juin deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de LOUDEAC se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Bruno LE BESCAUT, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : MM et MMES,

LE BRETON Rodolphe, BOSCHER Evelyne, PRESSE Philippe, HENO Gaëlle, SCOUARNEC Jean-Michel, LE STRAT Odile, BLANCHARD Jean-Luc, GOUEROU Gaëlle, GLORY Jacques, MASSE Jacques, PASCO Régine, BERNARD Corinne, GLOTIN Eliane, ROBIN Michel, BOSSON Alain, LE CROM Claudine, GAUTIER Guy, MACE Isabelle, BIZET Carole, GAUVRY Jean-Marie, BOUGEARD Rozenn, LAUNAY Benoit, AKOSSI Laurence, MAXIMIN Léa, PERRET Paul, CLEMENT Lucas, conseillers municipaux.

SECRETAIRE DE SEANCE : Léa MAXIMIN.

ABSENTS EXCUSES : Nathalie BOIVENT donne pouvoir à Régine PASCO,
Henri DUROS donne pouvoir à Jean-Luc BLANCHARD.

CONVENTION

Maison Des Jeunes – Convention relative aux ateliers hip-hop avec l'association CAP DANSE Hillion

La Maison des Jeunes, en partenariat avec l'association CAP DANSE Hillion, propose aux jeunes adhérents des ateliers de danse hip-hop tout au long de l'année scolaire.

Ce projet prévoit l'organisation de 32 séances, représentant un total de 48 heures, destinées à un groupe de 14 adolescents maximum de la Maison des Jeunes, en classe de 6ème jusqu'à la Terminale. L'association met à disposition un intervenant qualifié, chargé d'assurer 1h30 d'atelier par semaine pour ce groupe.

Cette convention fixe les engagements respectifs de la Maison des Jeunes et de CAP DANSE Hillion afin de garantir la bonne réalisation de ces ateliers au profit des jeunes Loudéaciens.

MONTANT :
Heure de cours : 240 € / mois → 2 160 € pour 9 mois (48 heures).
Indemnités kilométriques : 0,427 € / km → 55 kms aller/retour par déplacement * 32 séances.
Soit 0,427 € x 55 kms x 32 jours = 751.52 €

TOTAL de la prestation : 2 911.52 € (2 160 € de cours + 751.52€ de frais de déplacement)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Acte certifié exécutoire par :
- Affichage électronique le : 0 1 JUIL. 2026
- Envoi en préfecture le :

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, ont signé les membres présents (suivent les signatures)
Pour expédition certifiée conforme
LOUDEAC, le 0 1 JUIL. 2026

Le Maire,
Bruno LE BESCAUT

La Secrétaire de séance,
Léa MAXIMIN

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355